

pour l'entreposage? Il ne saurait répondre à cette question, monsieur l'Orateur, sachant au fond du cœur que les avances de 51 millions de dollars pourraient être remboursées jusqu'à un niveau d'au moins 15 ou 16 millions de dollars s'il était disposé à utiliser les entrepôts disponibles dans l'Ouest canadien—disponibles, c'est-à-dire dans les entrepôts commerciaux des Prairies, sur le littoral et à la tête des Lacs, alors que de propos délibéré il a laissé cet espace inutilisé. Pourquoi, monsieur l'Orateur? Bien des cultivateurs se le demandent et on pourrait répondre que le gouvernement veut percevoir le taux d'intérêt plus élevé que propose le bill à l'étude. Je ne crois pas réellement que ce soit le cas, même si cela pouvait être une réponse politique.

Je pense qu'il veut obtenir la permission d'abroger la loi sur les réserves provisoires de blé. Il veut être en mesure de dire le 31 juillet: La loi sur les réserves provisoires de blé n'est rien—elle n'a pas réellement fait grand bien et elle a abouti à réduire les versements normaux de 40 millions de dollars à environ 20 millions. L'opposition a bien tort de préconiser l'abrogation de la loi sur les réserves provisoires de blé.

Qu'avons-nous à dire au sujet de l'entreposage du grain? Est-il nécessaire de l'entreposer ou non? Il est intéressant de noter que le 15 mars 1971, j'ai posé au ministre la question suivante:

Je voudrais poser au ministre responsable de la Commission canadienne du blé une question supplémentaire concernant les ventes de céréales. Le ministre peut-il dire si le relèvement de 10c. le boisseau du prix de l'orge a permis de satisfaire à la demande ou si nous devons encore refuser des ventes?

Qu'on oublie la dernière partie de la question pour n'en considérer que la première dans laquelle je demandais si cela avait permis de satisfaire à la demande de sorte que les producteurs puissent disposer de contingents. Le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, chargé de la Commission du blé, a donné, comme en fait foi la page 4252 du hansard, la réponse suivante:

La livraison d'orge s'intensifie et nous pensons que la tendance se maintiendra. Il y a de la place disponible dans certaines provinces, ainsi que de forts contingents inutilisés. Nous incitons donc les cultivateurs à livrer leur orge car...

Je veux insister sur le mot «car», monsieur l'Orateur.

...car la Commission voudrait se rendre compte du volume dont elle dispose avant de procéder à de nouvelles ventes.

Autrement dit, la Commission du blé n'était pas disposée à faire de nouvelles ventes avant que le grain soit entreposé. Le ministre fait signe que non, mais j'aimerais le voir se lever pour rectifier mon interprétation de ses propos. Comment peut-on en vérité mal interpréter les paroles consignées à la page 4252 du hansard.

L'hon. M. Lang: Le député me permettrait-il une question?

M. Horner: Très bien.

L'hon. M. Lang: Je me demande si le député saisit la différence entre les mots «jusqu'à ce qu'on se rende compte du volume de grain» et les mots «avant que le grain soit entreposé»?

M. Horner: Ma foi, monsieur l'Orateur, je n'ai jamais été enclin...

L'hon. M. Lang: A l'exactitude.

M. Horner: ...à jouer sur les mots, mais je voudrais expliquer au ministre la signification de la phrase «Nous incitons donc les cultivateurs à livrer leur grain». Admettons. Remarquez bien que ce sont ses paroles et non les miennes. Il veut donc que les cultivateurs livrent leur grain. Nous y voilà enfin. Tout agriculteur à la Chambre peut livrer son grain. Voyons plus loin: «... car la Commission voudrait se rendre compte du volume dont elle dispose avant de procéder à de nouvelles ventes.» Je souligne en passant le mot «avant»...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais je dois l'aviser que son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. Horner: Étant donné l'heure, sans doute pourrais-je demander...

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député peut poursuivre si la Chambre y consent à l'unanimité. La présidence ne saurait dire s'il y a consentement unanime si on ne lui laisse pas entendre les députés. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Horner: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'ai l'œil sur l'horloge, et je ne prendrai que quelques moments. Qu'on ne s'y trompe pas sur la déclaration faite par le ministre le 15 mars 1971 et qu'on trouve à la page 4252 du hansard: «Nous incitons donc les cultivateurs à livrer leur orge car la Commission voudrait se rendre compte...»—et je souligne l'expression «se rendre compte»—c'est-à-dire bien voir de ses propres yeux—«du volume dont elle dispose...»—je veux signaler le mot «avant»—«avant de procéder à de nouvelles ventes»; nouvelles» signifie d'autres, soit quelque chose que vous n'avez pas, mais que vous aurez si vous vous rendez compte du volume.

Je dis au ministre que nous ne pouvons pas nous permettre d'espace vide dans les entrepôts parce que si les entrepôts sont remplis, nous nous rendrons alors compte du volume, nous le connaissons, et nous irons à l'extérieur faire des ventes. A cause des vides dans les entrepôts, le ministre a entraîné des frais pour les agriculteurs de l'Ouest du Canada, car les représentants des agriculteurs, la Commission canadienne du blé et autres ne pouvaient pas se rendre compte du volume, ne le connaissaient pas et n'étaient pas en mesure de faire de nouvelles ventes; ils ont dès lors écarté les ventes d'orge. C'est vrai de toutes les catégories de céréales, y compris le blé, l'avoine et l'orge, la graine de colza, la graine de lin et le seigle.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LES POSTES—LES RÉPERCUSSIONS DE L'ADOPTION DE NOUVEAUX ITINÉRAIRES

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, j'ai posé au ministre qui est apparemment chargé des Postes, la question suivante:

Étant donné que les nouveaux itinéraires d'acheminement du courrier adoptés par les Postes ont eu pour effet de ralentir